

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XV

MONTRÉAL, VENDREDI 1^{ER} FÉVRIER, 1895

No 22

Ca et là.

La taxe de l'eau La perception de la taxe de l'eau à Montréal, par versements trimestriels, est certainement un progrès sur le mode actuel de perception et un acheminement vers l'adoption du mode de perception par versements pour toutes les taxes. En France, où les impôts sont perçus avec une exactitude rigoureuse, on reçoit le paiement de toutes les taxes par douzièmes ; ce qui n'empêche pas ceux qui veulent le faire, de payer toute la taxe d'un seul coup. C'est également une excellente idée, que nous avons nous même préconisée, d'installer dans chaque quartier un bureau pour la perception de la taxe. L'augmentation de la dépense sera plus que compensée par l'augmentation de la perception.

La privation du service de l'eau devient une véritable barbarie dans nombre de cas, avec le système actuel, lorsque le journalier sans travail, la veuve à qui l'on ferme ainsi l'eau, doit se procurer une somme relativement considérable pour se mettre en règle ; tandis que, si l'on n'a besoin que de trouver une piastre ou deux pour éviter cette privation, la sanction de la loi aura toute l'efficacité désirable et l'application ne pourra plus en être entravée par les ordres du comité d'hygiène ou la pitié des membres du comité de l'eau.

La loi Augé Autrefois, lorsqu'un ouvrier menuisier ou maçon, plombier ou couvreur, avait quelques petites économies, il achetait, à crédit, un terrain dans les parties excentriques de la ville. Il profitait de ses chômages forcés pour y creuser ses fondations, il faisait ensuite charroyer la pierre nécessaire et, avec une dépense d'une cinquantaine de piastres, plus son travail, les fondations étaient amenées à la hauteur du rez de chaussée. Il allait ensuite chez le marchand de bois qui, moyennant le paiement comptant de la moitié ou du quart de sa facture, fournissait les madriers nécessaires

Semaine du 18 Janvier

2243 abonnés réguliers 2243

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

pour monter le "carré" de la maison ; les planches nécessaires pour les planchers et les bardeaux de la couverture.

La maison une fois couverte, notre ouvrier s'adressait à une compagnie de prêt, qui avançait les fonds nécessaires pour payer le terrain, poser les ouvertures, faire les divisions intérieures, les enduits et enfin le lambrissage en brique. La maison était divisée en deux ou quatre logements, dont l'un était occupé par le propriétaire et les autres loués. Avec l'économie de son propre loyer et ce qu'il retirait de ses locataires, l'ouvrier propriétaire, pour peu qu'il continuât à vivre frugalement et qu'il ne lui arrivât pas d'accident, pouvait, en cinq ou six ans, se libérer de toute dette et avoir sa maison bien à lui.

Où bien encore, et nous l'avons vu souvent, ne voulant pas emprunter, il se contentait de clore tant bien que mal un logement pour l'occuper lui-même et complétait sa construction au fur et à mesure que ses économies et son travail pouvaient y fournir.

Tout cela est impossible maintenant, avec la loi Augé, loi que l'on prétend être faite pour protéger l'ouvrier.

Terreneuve et le Canada La question de l'annexion de Terreneuve, comme province distincte, à la confédération canadienne, devient de jour en jour de plus d'actualité. Nous avons prévu cela dès le début de la crise. Voilà que l'on annonce

un prochain voyage à Ottawa du chef de la majorité dans l'île, sir William Whiteway, dont le parti a été, jusqu'ici, tout à fait opposé à l'annexion.

Cette question se présente avec un côté économique aussi bien qu'avec un côté politique. Le Canada a en souvent à se plaindre de la politique fiscale des Terreneuviens qui affectaient de nous préférer les Etats-Unis ; l'annexion changera cela et mettra notre commerce et notre industrie en position de faire une concurrence sérieuse aux Etats-Unis sur les marchés de l'île. Il est vrai que, dans la situation actuelle, ces marchés ne paraissent pas très enviés ; mais il faut espérer que la situation s'éclaircira et que nos manufacturiers, nos menuisiers, nos éleveurs, nos cultivateurs, pourront y vendre leurs produits et s'en faire payer. Terreneuve n'a que peu d'agriculture et très peu d'industrie en dehors de la pêche ; nous achetons beaucoup de ses poissons et de ses huiles, et elle achète beaucoup de farine, de viandes, de foin et de produits manufacturés. A ce point de vue, il y aurait donc avantage pour les deux parties à conclure l'annexion.

Il est vrai qu'il y a un revers à la médaille. La population, vivant de chasse et de pêche, est sujette à des périodes de famine, lorsque la pêche a manqué, comme nos compatriotes de la Gaspésie et du Labrador ; et elle a besoin, dans ces moments de crise, de l'aide des gouvernements.

Il y a aussi, dans certaines parties de l'île, de profondes dissensions religieuses qui amènent souvent des émeutes sanglantes.

Il y a, enfin, la question du droit de pêche des Français sur la côte sud-est qui n'a pu être réglée même par le gouvernement impérial et à laquelle le gouvernement canadien sera bien moins placé pour donner une solution acceptable aux Terreneuviens.

Si donc Terreneuve demande à entrer dans la confédération, il faudra établir clairement les conditions